

# PAS DE BAISSE D'IMPÔTS POUR LES PARTICULIERS

STÉPHANIE GRAMMOND

## Frais de garde

Malgré ses 491 pages, le budget fédéral présenté hier est très mince au chapitre de l'impôt des particuliers. Dans un contexte de sortie de récession et de lutte contre le déficit, le ministre des Finances, Jim Flaherty, n'a prévu aucune réduction d'impôts significative.

Dans son discours, il s'est contenté d'énumérer les cadeaux que les conservateurs ont offerts aux particuliers depuis leur accession au pouvoir, en 2006: l'ensemble des contribuables a touché des baisses d'impôts, les aînés ont eu droit au fractionnement des revenus de retraite, les familles ont obtenu la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), les épargnants ont eu le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les consommateurs ont vu fondre la TPS de 7 à 5 %...

Cette année, rien de tel.

Il est vrai que le fardeau fiscal des contribuables canadiens diminuera de 3,2 milliards l'année prochaine. Mais cette réduction découle de mesures déjà annoncées, notamment un allègement fiscal pour tous les contribuables ainsi qu'une bonification de la prestation fiscale canadienne pour enfant et de la prestation fiscale pour le revenu de travail.

**Un changement apporté au Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) offrira plus de souplesse aux parents d'enfants handicapés.**

Toutefois, certaines nouvelles mesures très ciblées donneront un petit coup de pouce aux familles.

Ainsi, une modification technique à la PUGE procurera jusqu'à 140 \$ de plus par année aux chefs de famille monoparentale qui ont des enfants de moins de 6 ans. Le coût de cette mesure s'élève à 5 millions de dollars par année.

Avec la PUGE, tous les parents reçoivent un chèque de 100 \$ par mois par enfant. Dans le cas d'une famille biparentale, le parent dont les revenus sont le moins élevés doit inclure la PUGE dans ses revenus imposables. Si l'un des conjoints ne travaille pas, la PUGE n'est donc pas imposable.

Par souci d'équité, le chef d'une famille monoparentale qui reçoit la PUGE pourra désormais l'inclure dans les revenus de l'un de ses enfants. Comme cet enfant n'a probablement aucun revenu, cela fera en sorte que la PUGE ne sera pas imposable.

Par contre, ce déplacement réduira le crédit pour personne à charge auquel le parent a droit, ce qui effacera une partie de l'économie, souligne Sylvain Paquet, chef d'équipe principal chez Ernst & Young.

Pour un parent qui

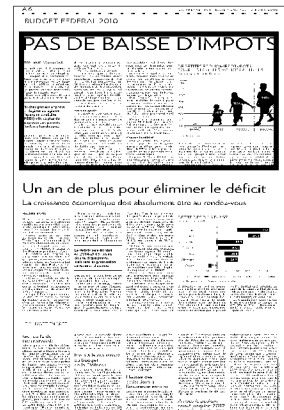
gagne 50 000 \$ par année, par exemple, la mesure fiscale se traduira par une économie nette de 70 \$, comme le démontre notre tableau.

## Régime invalidité

Par ailleurs, un changement apporté au Régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) offrira plus de souplesse aux parents d'enfants handicapés.

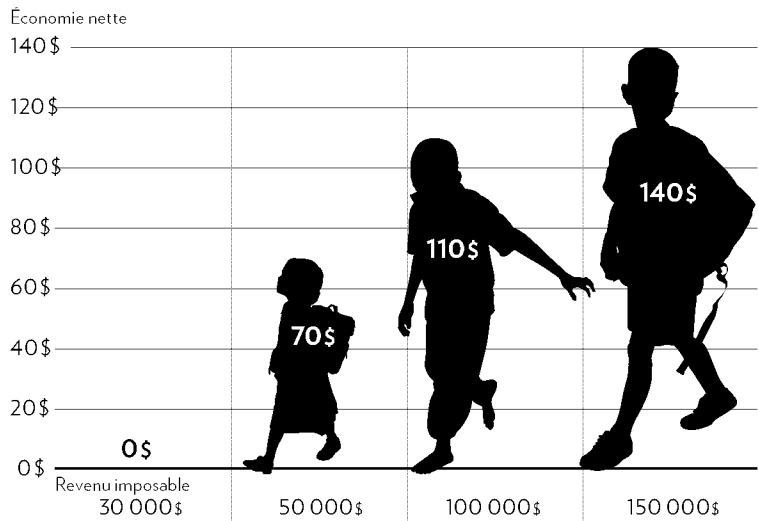
Depuis 2008, le REEI permet d'épargner pour assurer la sécurité financière d'un enfant gravement handicapé. Les cotisations au REEI donnent droit à une subvention (jusqu'à 3500 \$ par an, selon le revenu familial et le montant de la cotisation) et à un bon (jusqu'à 1000 \$ par an, pour les familles à faible revenu, peu importe le montant de la cotisation).

Désormais, les parents qui n'ont pas la capacité financière de participer au régime pourront reporter sur 10 ans le droit à la subvention et au bon. Ceux qui n'ont pas été en mesure de participer au REEI depuis 2008 pourront donc rattraper le temps perdu au fil des ans. Cette mesure est évaluée à 175 millions en cinq ans.



## DE PETITES ÉCONOMIES D'IMPÔTS POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Prestation pour la garde d'enfants



Source: Ernst & Young

## By-election to be called to replace ailing borough mayor Magri

**IRWIN BLOCK**  
THE GAZETTE

A by-election is to be held in the next few months in Rivière des Prairies/Pointe aux Trembles to replace borough mayor Joe Magri.

Magri, 40, announced yesterday he is quitting politics for health reasons.

Two weeks ago, Magri was sent to hospital in an ambulance after the left side of his body, including his left arm, became paralyzed. He later

recovered.

Magri also fainted in late December while delivering a speech.

First elected to city council in 2005, he won the borough mayor's job in November as part of Mayor Gérald Tremblay's Union Montreal party.

The resignation takes effect March 12, and Tremblay has 120 days to set the date for the by-election.

Councillor Suzanne Dé-

carie is to take over as acting mayor.

Last month, Parti Québécois daycare critic Nicolas Girard said government subsidies approved for 130 private

daycare places were given to Magri as a result of his long-standing friendship with Family Minister Tony Tomassi.

Girard said that although Magri's proposal got eight "Ds" in a ministerial evaluation, Magri got an "A" for

"friend of Tony," and was accorded the daycare places in 2008. Tomassi replied by accused the PQ of racism toward the Italian community.

iblock@  
thegazette.canwest.com

